

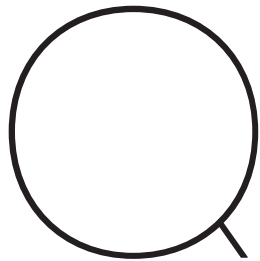
AFRIQUE

# Épris de justice

Après avoir secoué les tribunaux en RDC, le procureur Toussaint Muntazini doit transformer l'essai à Bangui.

— Par Franck Petit, envoyé spécial à Bangui

Toussaint Muntazini à l'extrême droite avec quatre autres juges de la Cour pénale spéciale. 30 juin 2017. ©AFP



Quelques dizaines de mètres séparent la concession ultra-sécurisée où Toussaint Muntazini Mukimapa nous reçoit, du fleuve Oubangui qui marque la frontière entre son pays, la République démocratique du Congo (RDC), et la République centrafricaine (RCA) où il a prêté serment comme procureur de la Cour pénale spéciale (CPS). Ce nouveau tribunal « mixte » - composé de Centrafricains et d'internationaux - doit poursuivre les crimes les plus abominables commis depuis 2003, dans un pays où le conflit n'est pas éteint. Après un an de fonctionnement, onze magistrats et six greffiers ont été nommés, vingt enquêteurs formés et les règles de procédures adoptées. Il s'agit maintenant pour la Cour de poser ses premiers actes et de prouver qu'elle peut faire mieux que la Cour pénale internationale (CPI), qui en dix ans de présence en RCA a mené un procès conclu par un acquittement. Le procureur spécial de la CPS, le Congolais Toussaint Muntazini, a annoncé l'ouverture de ses premières enquêtes avant la fin 2018.

Les ambitions de la CPS sont inversement proportionnelles à la taille, modeste, du bureau de son procureur spécial, comme l'homme qui nous accueille. Poignée de main ferme, sourire calme, voix posée

respirent « l'ordre, la justesse et l'honnêteté », tel que nous l'avait décrit un juriste l'ayant côtoyé au Congo. Le Centrafricain moyen le voit peu, les conditions de sécurité le contraignant à une vie monacale et un strict cantonnement. Mais son arrivée à l'aéroport, le 25 mai 2017, a été médiatisée ainsi que plusieurs interventions publiques - au Parlement ou lors de conférences de presse -, faisant de Toussaint Muntazini, 63 ans, la figure visible de cette CPS qui suscite tant d'attentes. Chacun ici se demande si cet homme discret, portant costumes et lunettes sombres, dont on dit qu'il a accompli des miracles dans son pays, va faire de même en RCA.

### Justice nationale et internationale

Posé sur un meuble bas, un portrait photographique évoque la période où Toussaint Muntazini est devenu magistrat militaire, à la fin des années 1970. Son pays s'appelait alors le Zaïre, dirigé par Mobutu Sese Seko, qui avait imposé l'*abacost* à ses fonctionnaires pour signifier qu'ils n'étaient pas des *mundele ndombi* (littéralement des « Blancs Noirs »). *Abacost*, pour « à bas le costume ». Sur cette photo, le procureur de la CPS porte ce non-costume sans col ni cravate. « Je suis devenu magistrat militaire par hasard, parce que mon directeur de mémoire à l'Université de droit de Kinshasa, qui était l'auditeur général militaire, me l'a proposé », se souvient-il. Ce fils d'enseignant, natif de la province du Kwilu (devenue le Bandundu, Ouest de la



« IL DISCUTAIT, IL ÉCOUTAIT TOUJOURS, MAIS AU FINAL, C'ÉTAIT LUI LE BOSS ».

RDC), se voyait plutôt professeur d'université. Mais il accepte l'offre, suit une formation de parachutiste à Kinshasa, et entame sa carrière. Fin juriste et bon pédagogue, l'homme ne regrettera pas son choix lorsque plus tard, après la fin des années Mobutu, la chute de Kabila père et l'arrivée de Kabila fils, les aléas de la politique et du droit feront que seules les juridictions militaires pourront poursuivre les crimes « internationaux » - crime contre l'humanité, crime de guerre et génocide. Ce sera sa grande mission. « J'ai gravi tous les échelons, du grade de sous-lieutenant jusqu'au grade de colonel et du côté de la fonction jusqu'à premier avocat général des forces armées ».

Le fait que Muntazini porte beau le costume occidental et, en certaines occasions, l'*abacost* du « non-aligné », ne relève pas que de l'anecdote. Durant les quatorze années où il officie comme premier

avocat général des Forces armées congolaises (soit numéro deux du parquet militaire), le colonel Muntazini est en charge de deux portefeuilles : la coopération avec la CPI et le suivi des enquêtes nationales. Muntazini devient en RDC l'homme « au milieu », à l'exacte intersection de la justice internationale et nationale. Et il excelle dans cette position médiane. Ceux qui l'ont côtoyé témoignent de sa parfaite aisance à rassurer les partenaires occidentaux tout en restant, avant tout, au service des intérêts de la justice nationale. « Il discutait, il écoutait toujours, mais au final c'était lui le boss », décrit l'un. Et dans le petit monde des défenseurs des droits de l'homme, marqué en Afrique par le soupçon d'ingérence occidentale, c'est assurément un compliment. « C'est quelqu'un qui a beaucoup utilisé le système international pour améliorer son propre système », estime Sofia Candeias, experte sur les violences sexuelles qui le connaît depuis 2009. « Je crois que son objectif a toujours été d'améliorer le système, ce qui est bien en général, mais particulièrement dans un pays où il y a tellement d'assistance, ...

Des enfants dans une maison détruite il y a quelques mois par des membres de la milice Seleka, dans le quartier du kilomètre 5 à Bangui. 15 juillet 2015. ©Daniel C. Britt/REA

...  
tellement de projets et d'intérêts personnels. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas son propre intérêt, mais il voit surtout ce que cela lui apporte en terme de développement personnel.

### Progressiste et prudent

Muntazini est «très fier d'avoir contribué aux premiers procès de la CPI» sur la situation en RDC. Il a tout aussi habilement su en tirer avantage pour faire avancer ses dossiers nationaux. «Les succès obtenus avec la CPI ont fait que finalement, j'avais une crédibilité au niveau des autorités qui pensaient en tirer un gain politique». Natus ad meliorem – «né pour s'améliorer». C'est par cette phrase en latin que le procureur illustre, sur sa page Facebook, sa prestation de serment à Bangui, le 30 juin 2017. Sur son compte Twitter, il se présente comme un «magistrat militaire, épris de justice et d'équité, accro de l'efficacité et du management». Sa présence sur les réseaux sociaux est à son image : ouverture d'esprit, mais une activité prudente et limitée.

«En RDC, le talent de Muntazini a été de mettre tout le monde d'accord sur une stratégie de poursuites, de créer une approche institutionnelle et une vraie vision», apprécie Ladislav de Coster, conseiller sur l'État de droit entre 2014 et 2016 pour le programme des Nations unies pour le développement (Pnud). «C'est ce qu'il va devoir faire en RCA : d'abord un mapping des crimes, puis commencer à faire de la politique. Quand tu n'as pas les moyens de ta politique tu dois faire la politique de tes moyens. Savoir qui l'on peut arrêter et qui l'on ne peut pas arrêter. Sinon cela ne sert pas à grand-chose». Et d'ajouter : «La grande force de Muntazini c'est d'être un vrai progressiste. Dans le même temps il est respectueux de la hiérarchie, maître tacticien mais pas pyromane. Il y a des procureurs qui parlent beaucoup et font peu, lui c'est l'inverse». «C'est un diplomate, corrobore Sofia Candeias. Il travaille à ses objectifs dans l'ombre et n'a pas besoin que l'on comprenne qu'il est responsable du changement. Beaucoup de gens en RDC ont tiré gloire des succès judiciaires dont il est responsable. Il s'en fiche».

### Une révolution judiciaire

Sur le terrain des poursuites nationales en RDC, son premier fait d'armes est le procès de Songo-Mboyo, qui a condamné le 12 avril 2006 sept ex-miliciens de Jean-Pierre Bemba pour une soixantaine de viols commis en une nuit dans ce village du Nord-Ouest. «Ce jugement est cité comme une référence», décrit Muntazini. C'est la première fois qu'une juridiction congolaise qualifie le viol de crime contre l'humanité et le juge en application directe du Statut de Rome [le traité fondateur de la CPI, ndlr]. L'exemple a fait école, on a continué à organiser des formations, à faire de la sensibilisation... C'est une révolution

## « IL Y A DES PROCUREURS QUI PARLENT BEAUCOUP ET FONT PEU, LUI C'EST L'INVERSE ».

judiciaire. Certains résistent – des commandants n'hésitant pas à brutaliser des magistrats dans certains cas – et la machine judiciaire avec ses 400 magistrats est lourde. Mais les stratégies s'affutent entre partenaires internationaux et magistrats militaires, qui finissent par dessiner un plan de bataille pour les trois provinces de l'Est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri).

Une deuxième affaire, dans la périphérie de Bukavu (Sud-Kivu), marque profondément l'ancien magistrat militaire, qui raconte : «Kavumu est une petite localité où, en 2014, 2015, on constate un phénomène bizarre... Des petites filles, dont l'âge oscille entre 3 et 10 ans, sont enlevées, violées, mutilées et abandonnées. On arrive à un total de 36 filles. Le modus operandi est le même. Finalement, un détenu à la prison de Bukavu fait des déclarations accusant un député qui a créé sa milice, pour s'imposer dans les négociations politiques. On nous explique que c'est un homme intouchable. Je suis indécis, jusqu'à ce que l'on me présente des photographies des filles. C'était atroce. Je rentre à Kinshasa et j'en parle à mon chef, il estime qu'il faut une intervention du ministre de la Justice. Je lui fais ma présentation, et je passe aux diapositives sur ces petites filles. Avant la moitié, il me demande d'arrêter. Il faut qu'on obtienne la levée de son immunité parlementaire !».

### Succès de l'«opération Lapin»

Tandis que le ministre engage la procédure, le colonel Muntazini décide de ne pas attendre. «Nous nous disons : si c'est lui qui est à l'origine de ces crimes, ce sont des crimes contre l'humanité. Nous n'avons pas besoin d'obtenir la levée de son immunité parce que les immunités ne sont pas pertinentes au regard du Statut de Rome. Là j'ai pris un risque personnel. J'ai décidé qu'on l'arrête avant même la levée de son immunité». Une opération militaire – baptisée «opération Lapin» – est déclenchée. «La police et l'armée étaient déployées sur trois objectifs, sa résidence de Bukavu, sa concession et puis le village de Kavumu. Je donne le coup d'envoi. Quand ils arrivent chez le député il prend son arme pour essayer de tirer. Pour nous c'était déjà un motif. Dans la législation congolaise tout homme qui détient une arme de guerre est justiciable devant la justice militaire». Le procès qui se tient en novembre 2017 aboutit à la condamnation du député et de 11 de ses miliciens.

La condamnation a été confirmée en appel le 26 juillet dernier. Pour Georges Kuzma, un policier français



détaché comme expert en investigations criminelles qui a travaillé sur le dossier, «Kavumu est vraiment historique, dans le sens où c'est la première fois qu'un gouvernement en Afrique et peut-être même dans le monde invoque l'article 27 du Statut de Rome qui dit que quelle que soit la qualité de la personne, si celle-ci est susceptible d'avoir commis des crimes contre l'humanité, aucune immunité ne peut prévaloir». Pour Kuzma, cette affaire illustre le caractère progressiste de Muntazini, qui est aussi ouvert aux nouvelles technologies. «Quand on a créé une application médico-légale pour que les médecins puissent collecter des informations et les transmettre sur un serveur ultra sécurisé,

## « IL EST PLUS MODERNE QUE CERTAINS MAGISTRATS EN FRANCE ».

Muntazini a signé le protocole. Il est très innovant pour toutes les nouvelles approches, par exemple la protection des témoins à Kavumu. Tout ce que l'on a pu proposer est passé par lui. On a travaillé sur un déguisement intégral, sur la comparution vidéo des enfants victimes, sur un modificateur de voix autonome. Muntazini a dit : ce n'est pas ce que l'on fait habituellement mais la loi ne l'empêche pas, à condition de respecter les droits de la défense. Il est plus moderne que certains magistrats en France parce qu'il a une vision du monde et il a compris que le monde bouge».

### Panser les plaies

Muntazini reconnaît ses succès, et ses échecs : «Côté militaire, nous avons fait condamner des généraux, des colonels proches du régime, du président de la République. On a par contre connu un cas malheureux d'un officier assassiné la veille du jour où il devait comparaître. Et puis il y a eu le procès Minova [en 2014, où la quasi-totalité des militaires poursuivis pour viols a été acquittée, ndlr] qui est mon échec. Il était conduit devant une cour militaire qui ne connaît pas de voie de recours. Des officiers auraient dû être poursuivis et ne l'ont pas été. Les juges ont rendu une décision par rapport aux faits qui leur ont été présentés». En RDC tout le monde

ne regrette sans doute pas le départ de Muntazini, qui en dérangeait plus d'un, mais – bien qu'il ait formé de nombreux magistrats – ceux qui suivent les dossiers qu'il a initiés s'inquiètent et craignent fort de les voir gelés.

Malgré les éloges sur son travail en RDC, personne ne veut parier sur ses chances de succès en RCA. Certes son travail précédent l'a préparé, comme il le souligne, à «fonctionner dans une contrée où il n'y a pas de sécurité, où vous n'avez pas les moyens d'action nécessaires et où il faut penser à tout moment à des problèmes de politique et de stratégie des poursuites». Et il est d'un caractère confiant. «Ce que je dis aux uns et aux autres, c'est faites confiance à la CPS, c'est une justice qui vient pour panser les plaies et pour aider les Centrafricains à revivre ensemble». Mais il a eu le temps de mesurer le chemin à parcourir pour bâtir un État de droit en RCA. «En RDC, le conflit est concentré dans trois provinces mais l'autorité de l'État se manifeste sur l'ensemble du territoire. Je fonctionnais dans un système judiciaire national avec tous les attributs du pouvoir, nous ne recourions aux Nations unies que pour des cas exceptionnels. Ici c'est le contraire».

Pour parvenir à des procès va-t-il falloir être plus politique? «Dans ma philosophie comme procureur spécial, je ne suis pas politique. Je suis diplomate. Le procureur politique affronte brutalement par des propos qui peuvent énerver. Je ne le ferai jamais, j'essaierai d'être diplomate. C'est-à-dire utiliser toutes les opportunités qui peuvent s'offrir pour faire avancer les dossiers. Je vais continuer à dialoguer, à maintenir des liens, sans me compromettre».

— Franck Petit